



Procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil municipal tenue lundi 1<sup>er</sup> juin 2015 à 19 h 30 à la salle Joseph-Pelletier, située au 150, rue Saint-Joseph à Squatec.

Sont présents :            M<sup>mes</sup>    Jacqueline Caron, mairesse  
                                 Francine Roy, conseillère  
                                 Suzanne Ouellet, conseillère  
                                 Juliette Côté, conseillère  
                                 Chantal Pelletier, conseillère  
                         MM.    Alain Malenfant, conseiller  
                         Francis Pelletier, conseiller

Les membres présents forment le quorum sous la présidence de Jacqueline Caron, mairesse.

Julie Garon, directrice générale étant absente, Nadia Sheink, directrice adjointe la remplace.

#### OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19 h 30 par Jacqueline Caron.

#### JEUNES AMBASSADEURS DE LA COLLECTE SÉLECTIVE – RENCONTRE AVEC LA PLACE DES JEUNES

Présentation d'un diaporama sur la collecte sélective par la maison des jeunes. Il existe un programme d'aide financière, Aire publique municipale, qui rembourse jusqu'à 70 % du montant pour l'achat d'équipement. Les endroits visés pour accueillir ces îlots sont : Le jardin céleste, la salle de bingo et le camping. Monique Blier va nous faire parvenir des documents à ce sujet.

#### RÉSOLUTION N° 2015-06-099

##### LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur la proposition d'Alain Malenfant, il est résolu d'adopter l'ordre du jour proposé. Il est de plus résolu de laisser ouvert le point « Autres sujets ».

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

#### RÉSOLUTION N° 2015-06-100

##### ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 MAI 2015

Sur la proposition de Francine Roy, il est résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 avril 2015 et d'y faire les corrections.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

#### RÉSOLUTION N° 2015-06-101

##### APPROBATION DES COMPTES

Sur la proposition de Suzanne Ouellet, il est résolu que les comptes totalisant 92 492.14 \$ dont le détail apparaît à l'annexe 06-2015 soient approuvés. Le certificat de disponibilité de crédits est classé sous la cote 204-101.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

## CORRESPONDANCE

Madame la Mairesse fait lecture d'un résumé de la correspondance.

## NETTOYAGE DES BASSINS

Madame la Mairesse informe les gens, que la municipalité a procédé au lavage des bassins d'eau potable la semaine dernière. Que ces démarches ont été faites pour enrayer les avis d'ébullition. Elle les informe qu'il va y avoir des travaux qui vont être faits aux bâtiments des puits. Elle leur explique le fonctionnement de la prise des tests d'eau.

## PROCÉDURES POUR DEMANDE DE PERMIS OU AUTRE

Madame la Mairesse informe les gens, que dorénavant, pour avoir un permis ou toutes autres demandes de document, il faudra le faire par écrit au bureau municipal. Que toutes demandes soient signées et datées par le demandeur. Un délai d'une (1) semaine à un (1) mois est émis pour avoir une réponse.

## DÉPÔT DE L'ÉTAT COMPARATIF – PÉRIODE TERMINÉE LE 31 MARS

La Directrice adjointe dépose l'état comparatif des revenus et des dépenses de l'exercice financier 2015 et de l'exercice 2014 pour les trois (3) premiers mois de l'année. Elle informe les élus de la disponibilité desdits états et de leur intérêt puisqu'ils permettent de comparer le premier trimestre de l'année en cours par rapport à celui de l'année antérieure.

## DÉPART DU DIRECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS

Monsieur Carl Lévesque a quitté ses fonctions le 28 mai dernier pour raisons personnelles. Il reviendra probablement travailler en novembre prochain si les élus acceptent.

## RÉSOLUTION N° 2015-06-102

### ENTÉRINER L'OFFRE D'EMPLOI – DIRECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS

Sur la proposition Juliette Côté, il est résolu d'entériner l'offre d'emploi, pour le poste de directeur des travaux publics, paru dans le journal Info-Dimanche au montant de 364 \$ plus les taxes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

## RÉSOLUTION N° 2015-06-103

### DÉSIGNATION DES MEMBRES DU COMITÉ DE SÉLECTION – DIRECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS

Sur la proposition de Chantal Pelletier, il est résolu désigner Alain Malenfant, Francis Pelletier et Julie Garon ou Nadia Sheink, membres du comité de sélection pour le poste de directeur des travaux publics.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

## RÉSOLUTION N° 2015-06-104

### PROLONGEMENT DE LA PUBLICATION DE L'ANNONCE POUR L'OFFRE D'EMPLOI – DIRECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS

Sur la proposition d'Alain Malenfant, il est résolu de prolonger d'une (1) semaine la parution de l'offre d'emploi dans le journal Info-Dimanche

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2015-06-105

PERMANENCE À L'EMPLOI AUX TRAVAUX PUBLICS – DANY ROBERT CYR

Considérant que la période de six mois est maintenant écoulée.

Sur la proposition d'Alain Malenfant, il est résolu d'accorder la permanence de monsieur Dany Robert Cyr, à l'emploi des travaux publics en date du

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2015-06-106

ENTÉRINER L'EMBAUCHE D'UN COORDONNATEUR ET DE TROIS MONITEURS AU TERRAIN DE JEUX

Sur la proposition de Francine Roy, il est résolu de procéder à l'embauche de Véronique Ouellet à titre de coordonnatrice et de Shany Morin, Pierre Dionne-Desjardins et Laurence Landry à titre de moniteurs au terrain de jeux, édition 2015. La coordonnatrice débutera le 22 juin 2015 alors que les moniteurs débuteront le 30 juin 2015. La semaine de travail de la coordonnatrice est de 35 heures et celle des moniteurs est de 30 heures. Les activités du terrain de jeux termineront le vendredi 6 août 2014. Le salaire est celui prévu à l'échelle salariale.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2015-06-107

FORMATIONS OFFERTES PAR L'URLS – PERSONNEL DU TERRAIN DE JEUX

Sur la proposition de Francis Pelletier, il est résolu d'inscrire le personnel du terrain de jeux aux formations offertes par l'URLS, soit la Formation loisir d'été les 6 et 7 juin 2015 à Saint-Anaclet-de-Lessard. Les formations exigeront un déboursé de 180 \$ plus les taxes pour les inscriptions. De plus, le personnel sera remboursé pour les frais de déplacement.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2015-06-108

ADOPTION DE L'ARTICLE 59 - APPUI DE L'ORIENTATION PRÉLIMINAIRE DE LA DEMANDE À PORTÉE COLLECTIVE DE LA MRC DU TÉMISCOUATA

ATTENDU QUE, la MRC de Témiscouata a déposé à la CPTAQ en juin 2012 une demande afin de déterminer dans quels cas et à quelles conditions de nouvelles utilisations à des fins résidentielles pourraient être implantées en zone agricole;

ATTENDU QUE la demande à portée collective de la MRC porte sur des îlots déstructurés et sur es lots d'une superficie suffisante pour ne pas déstructurer la zone agricole,

ATTENDU QU'UNE session de travail regroupant la Commission, l'UPA et les représentants de la MRC pour échanger sur la nature et les impacts de la demande a eu lieu en mai 2013;

ATTENDU QUE la Commission a rendu l'orientation préliminaire concernant le dossier 375828 le 18 septembre 2014 et qu'un avis de modification a été émis le 19 février 2015;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 62.6 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles, le Conseil municipal doit émettre un avis favorable sur l'orientation préliminaire;

En conséquence

Il est proposé par Juliette Côté, que le Conseil municipal de Saint-Michel-du-Squatec émette un avis favorable concernant l'orientation préliminaire de la demande à portée collective en vertu de l'article 59 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles de la MRC de Témiscouata.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

RÉSOLUTION N° 2015-06-109

ADOPTION DE L'ENTENTE D'ENTRAIDE AUTOMATIQUE DE SERVICES DE PROTECTION CONTRE LES INCENDIES AVEC LES MUNICIPALITÉS DE LAC-DES-AIGLES, ST-GUY, BIENCOURT ET SQUATEC

Sur la proposition de Francis Pelletier, il est résolu d'adopter l'entente d'entraide automatique de services de protection contre les incendies pour un (1) an afin de voir le résultat avant de renouveler cette entente et de pouvoir y mettre fin par courrier recommandé au moins 90 jours avant la fin de l'entente.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2015-06-110

ENTÉRINER LA PUBLICITÉ D'INFO-DIMANCHE POUR LA DICTÉE RICHELIEU

Sur la proposition de Juliette Côté, il est résolu d'entériner la publicité d'Info-Dimanche pour la dictée Richelieu au montant de 95 \$ plus taxes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2015-06-111

ENTÉRINER LA PUBLICITÉ D'INFO-DIMANCHE POUR LES PAGES SPÉCIALES SUR LES MÉRITES ÉTUDIANTS DE LA COMMISSION SCOLAIRE DU FLEUVE-ET-DES-LACS

Sur la proposition de Suzanne Ouellet, il est résolu d'entériner la publicité d'Info-Dimanche pour les mérites étudiants de la Commission scolaire du Fleuve-et-des-Lacs au montant de 95 \$ plus taxes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2015-06-112

ACCEPTATION D'UNE DEMANDE DE PRIX – ENREGISTREUR DE DONNÉES - MAMOT

Sur la proposition de Francis Pelletier, il est résolu d'accepter la proposition CW, Allen Entrepreneur, pour le remplacement du compteur d'eau par un débitmètre. Le prix inclut la fourniture et l'installation du débitmètre et de l'enregistreur intelligent, installation du logiciel, du raccordement électrique, la mise en route, la main d'œuvre et le transport. Le montant s'élève à 9765 \$ plus taxes, option débitmètre submersible incluse.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2015-06-113

APPROBATION D'UNE PROPOSITION – ABAT-POUSSIÈRE

Sur la proposition de Juliette Côté, il est résolu d'accepter la proposition de Les Aménagements Lamontagne de Rimouski pour l'approvisionnement et l'épandage de 45 000 litres d'abat-poussière – chlorure de calcium – 35%. Le prix proposé au litre est de 0,32 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

RÉSOLUTION N° 2015-06-114

ACCEPTATION D'UNE DEMANDE DE PRIX – TRAVAUX JARDIN D'ANTAN – EMBELLISSEMENT

**Chantal Pelletier se retire de la discussion et de la prise de décision**

Sur la proposition de Suzanne Ouellet, il est résolu d'accepter la proposition d'Excavation MTJP, pour exécuter les travaux au Jardin d'Antan. Le coût des travaux s'élève à 2836.15 \$ taxes incluses.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2015-06-115

ACCEPTATION D'UNE DEMANDE DE PRIX – REFAIRE LES TOITS SUR LES PETITES MAISONNETTES DU CAMPING

Sur proposition de Chantal Pelletier, il est résolu d'accepter la proposition d'Ébénisterie Gilles Talbot pour les réparations des petites maisonnettes du camping. Le coût des réparations s'élève à 4110,35 \$ taxes incluses.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2015-06-116

REDDITION DE COMPTES – PAERL (PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL)

Considérant que le ministère des Transports a versé une compensation de \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2014.

Considérant que les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité.

Considérant que la présente résolution est accompagnée de l'Annexe A identifiant les interventions réalisées par la Municipalité sur les routes susmentionnées.

Considérant qu'un vérificateur externe présentera dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes l'Annexe B ou un rapport spécial de vérification externe dûment complété.

Pour ces motifs, sur la proposition de Francis Pelletier, il est résolu que la municipalité de Saint-Michel-du-Squatec informe le ministère des Transports du Québec de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2015-06-117

OFFRE DE SERVICE – PLAN DE RINÇAGE DU RÉSEAU D'AQUEDUC

Sur proposition de Francis Pelletier, il est résolu d'accepter l'offre de service d'Écol'eau pour le plan de rinçage du réseau d'aqueduc. Le coût est de 895 \$ plus taxes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2015-06-118

MINISTÈRE DES TRANSPORTS – PERMISSION DE VOIRIE ET ACCÈS AU RÉSEAU 2015

Considérant que la municipalité doit exécuter des travaux dans l'emprise des routes à l'entretien du ministère des Transports.

Considérant qu'il est nécessaire d'obtenir une permission de voirie du M.T.Q. pour intervenir sur les routes à l'entretien du Ministère.

Considérant que la municipalité est responsable des travaux dont elle est maître d'œuvre.

Considérant que la municipalité s'engage à respecter les clauses des permis émis par le ministère des Transports.

Considérant que la municipalité s'engage à remettre les infrastructures routières dans leur état original.

Considérant que la municipalité s'engage également à demander, chaque fois qu'il sera nécessaire, le permis requis.

Sur la proposition de Suzanne Ouellet, il est résolu de demander au ministère des Transports du Québec d'accorder à la municipalité les permissions de voirie au cours de l'année 2015. Il est de plus résolu d'autoriser Jacqueline Caron, mairesse, à signer les permis.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2015-06-119

DEMANDE D'APPUI DE LA MUNICIPALITÉ AUPRÈS DU GROUPEMENT FORESTIER DE TÉMISCOUATA – COUPURE DE 5 MILLIONS DE DOLLARS

considérant que le ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs, Monsieur Laurent Lessard, a annoncé une coupure de 5 millions de dollars pour la sylviculture en forêt privée au Bas-Saint-Laurent;

Considérant que cette coupure représente une perte de plus de 700 000 \$ seulement pour le Groupement forestier de Témiscouata inc;

Considérant que cette coupure occasionne une trentaine de pertes d'emploi direct;

Considérant que le ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs, Monsieur Laurent Lessard, a aussi fait une coupure de 1 million de dollars pour les lots intramunicipaux (gérés par les MRC);

Considérant que globalement dans les budgets en aménagement forestier, le ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs a coupé 5.5 millions de dollars au Bas-Saint-Laurent;

Considérant que cette coupure se fera aussi sentir dans les marchés, restaurants, stations-services et entreprises de service;

Considérant que le Groupement forestier de Témiscouata inc. est l'un, sinon le, plus gros employeur au Témiscouata;

Considérant que notre député et ministre responsable de la région du Bas-Saint-Laurent, Monsieur Jean D'Amours, lors de sa campagne électorale, a confirmé que l'axe prioritaire du développement était la forêt et qu'il créait plus de 200 emplois dans l'industrie de l'aménagement et de la transformation au Témiscouata;

Considérant que l'industrie forestière du Témiscouata a un grand besoin des bois de la forêt privée pour résoudre leurs problématiques d'approvisionnements des usines.

En conséquence,

Il est proposé par Alain Malenfant, et résolu unanimement :

De contester les coupures de ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs de l'ordre de 5,5 millions de dollars;

De demander au ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs, Monsieur Laurent Lessard, d'accepter le Projet d'avenir de la forêt privé, donc le Programme servira uniquement de mesure de soutien à la récolte que l'ensemble des partenaires de la forêt privée lui ont déposée le 23 février lors de sa tournée Faire Plus. Que les producteurs forestiers s'engagent à augmenter le niveau de récolte à 1,5 million de m<sup>3</sup> d'ici 3 ans et ce, conditionnel au même niveau de financement en forêt privée que 2014;

De demander au ministre responsable de la région du Bas-Saint-Laurent, Monsieur Jean D'Amours, de convoquer une rencontre avec le ministre Laurent Lessard, afin de trouver des solutions pour permettre de maintenir, en forêt privée et des lots intramunicipaux, le même niveau d'emploi quand 2014;

De rappeler au ministre responsable de la région du Bas-Saint-Laurent, Monsieur Jean D'Amour, qu'il a été élu justement par ses mêmes producteurs et travailleurs forestiers, puisqu'au Témiscouata, les populations vivent de l'industrie forestière;

D'envoyer une copie de cette résolution à :  
Groupement forestier de Témiscouata inc.  
Ministre responsable du Bas-Saint-Laurent, Monsieur Jean D'Amours  
Ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs, Monsieur Laurent Lessard  
MRC de Témiscouata

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2015-06-120

DEMANDE D'APPUI DE LA MUNICIPALITÉ AUPRÈS DU RESTAURANT LES BELLES D'AUTREFOIS – ACTIVITÉ DU 15 AOÛT 2015

Sur proposition de Juliette Côté, il est résolu d'appuyer le Restaurant les Belles d'Autrefois pour leur activité du 15 août prochain.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2015-06-121

DEMANDE D'APPUI DE LA MUNICIPALITÉ AUPRÈS DU CLUB QUAD TRANS TÉMIS – TRACÉ D'AUCLAIR VS SQUATEC

Considérant que le coin de la rue St-Marc avec la rue St-Joseph, est trop dangereux pour que les vtt puissent circuler pour aller rejoindre St-Michel;

Considérant que l'on veut que la piste de VTT soit reliée entre la municipalité d'Auclair et celle de Squatec;

Sur proposition de tous les conseillers, il est résolu que la piste de VTT passe sur le terrain de la municipalité, soit derrière le garage municipal et entre le poste incendie et la clôture. Il est de plus résolu que le Club Quad Trans Témis avise les citoyens concernés et que la vitesse soit respectée.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2015-06-122

APPROBATION DU BUDGET 2014 ET LES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2015 DU TRANSPORT ADAPTÉ

Sur la proposition de Chantal Pelletier, il est résolu d'approuver le budget 2014 ainsi que les prévisions budgétaires de 2015 de l'organisme Transport adapté et collectif Roulami inc. Les dépenses et les revenus s'établissent à 369 829 \$ en 2014. Pour ce qui est des prévisions budgétaires de 2015 les dépenses et les revenus s'élèvent à 370 837 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2015-06-123

ADHÉSION AU SERVICE DE TRANSPORT ADAPTÉ

Sur la proposition de Francis Pelletier, il est résolu que la municipalité de Saint-Michel-du-Squatec adhère au service de transport adapté et collectif Roulami inc.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2015-06-124

NOMINATION DE LA MRC À TITRE DE MANDATAIRE

Sur la proposition de Suzanne Ouellet, il est résolu de désigner la MRC de Témiscouata à titre de mandataire c'est-à-dire de porte-parole intermunicipal et gouvernemental du service de transport adapté et collectif Roulami inc.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

APPROBATION DES ÉTATS FINANCIERS VÉRIFIÉS 2014 DE L'OMH

Reporté à la prochaine séance du conseil.

RÉSOLUTION 2015-06-125

OFFRE DE SERVICES DE FORMATION POUR LES POMPIERS - COÛT

Sur la proposition de Chantal Pelletier, il est résolu d'accepter l'offre de services d'Éduc-Expert, pour la formation des pompiers. La formation comprend l'Autosauvetage et MDO. Le coût s'élève à 13 930,37 \$ taxes incluses. L'examen final, au coût de 300 \$ / pompiers, n'est pas inclus dans le prix mentionné. De plus il est résolu de prendre l'argent dans le surplus accumulé pour défrayer les coûts.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION 2015-06-126

DEMANDE D'UN CITOYEN

Sur la proposition de Suzanne Ouellet, il est résolu que la municipalité défraye les coûts de réparation de la clôture. Les réparations seront exécutées par Métal A.P. seulement quand les employés des travaux publics auront le temps d'aller la porter.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

CONSEIL DES MAIRES DU 11 MAI 2015

Jacqueline fait un résumé de la réunion du conseil des maires du mois de mai 2015.

RAPPORT DES COMITÉS

Les élus résument les différentes activités auxquelles ils ont participé au cours du dernier mois dans le cadre des réunions des comités dont ils sont membres.

DOSSIER - PISTE DE VTT ET DE MOTONEIGE – MONTAGNE – RENCONTRE AVEC AVOCATS LE 27 MAI DERNIER

Jacqueline, Francis et Simon sont allés rencontrer les avocats à Rivière-du-Loup le 27 mai dernier.

Lors de la rencontre, l'arpenteur a expliqué tous les contrats qui se rattachent au terrain. Notre prétention était fondée quand au droit de propriété. Nous avons fait une proposition à savoir une ligne à partir de la borne terminale située entre les lots 21 et 22 se terminant à la ligne existante sur le plan. Les jours suivant, nous avons reçu une contre-offre, que la municipalité a refusée. Nous avons reçu une demande de payer tous les frais. La municipalité refuse de payer ces frais. Maître Moreau dit que ce n'est pas à la municipalité de payer les frais d'arpentage et tous autres frais porté à préjudice. S'il n'y a pas de réponse de la part de M. Robichaud d'ici le 5 juin, le Groupement forestier de Témiscouata, pourrais reprendre les travaux concernant la piste de VTT.

RÉSOLUTION N° 2015-06-127

DEMANDE DU CLUB QUAD

Sur la proposition de Juliette Côté, il est résolu de d'accorder une publication du Camping et Chalets de Squatec, dans le sentier du Club Quad, au coût de 50 \$.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers.



RÉSOLUTION N° 2015-06-128

DEMANDE DU GROUPE DES JEUNES « CHANTER LA VIE »

Sur la proposition de Juliette Côté, il est résolu d'accorder un don de 50 \$ pour leur aider à payer les frais de camp de jour et les frais reliés aux déplacements, couchers, repas.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2015-06-129

LETTRE D'APPUI POUR L'AUTOROUTE 85- FINALISER LES TRAVAUX LE PLUS VITE POSSIBLE

Sur la proposition de tous les conseillers, il est résolu d'appuyer le Groupe Urgence 85, à ce que les travaux se fassent le plus vite possible.

RÉSOLUTION N° 2015-06-130

DÉLÉGATION DE POUVOIR D'ACHATS – ABSENCE DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

Sur la proposition de Francis Pelletier, il est résolu que Nadia Sheink soit nommée Directrice adjointe et qu'elle soit autorisée pour effectuer les achats tout en étant raisonnable, en l'absence de la Directrice générale. Il est de plus résolu qu'elle ait la prime qu'il a été accepté en 2014, soit de 2 \$ / heure.

RÉSOLUTION N° 2015-06-131

DÉLÉGATION DE POUVOIR D'ACHATS – ABSENCE DIRECTEUR TRAVAUX PUBLICS

Sur proposition de Francine Roy, il est résolu de donner l'autorisation à Éric-Carl Bélanger d'effectuer des achats tout en étant raisonnable, en l'absence du Directeur des travaux publics.

DEMANDE DE COMMANDITE – AGRI RENCONTRE DE L'INDUSTRIE AGROALIMENTAIRE DU BAS-ST-LAURENT

Demande non retenue.

*Je, Nadia Sheink, directrice adjointe, certifie que les crédits nécessaires au paiement des dépenses réalisées et engagées dont il est fait mention dans le présent procès-verbal sont disponibles.*

---

Directrice adjointe

PÉRIODE DE QUESTIONS

Madame la Mairesse procède à la période de questions.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Levée de la séance à 21 h 55.

*En signant le procès-verbal, Jacqueline Caron, mairesse, est réputée avoir approuvé et signé chacune des résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.*

---

Mairesse

---

Directrice adjointe